

## FORMULAIRE-TYPE DE RÈGLEMENT DE TOURNOI

Formulaire destiné à faciliter la rédaction par les clubs  
et l'examen par le D.Y.F. des Règlements de tournois

**IL EST RAPPELÉ QUE LES RÈGLEMENTS DOIVENT ÊTRE SOUMIS AU D.Y.F. AU PLUS TARD  
UN MOIS AVANT LA DATE DES TOURNOIS.**

Le ..... (nom du club) organise les ..... (Dates) sur son  
terrain ..... (nom et adresse du stade)  
un tournoi d'équipes ..... (catégories des joueurs), doté d'une coupe d'une  
valeur de ..... (indiquer valeur et nom éventuel du challenge).

Ce tournoi sera disputé sous les Règlements de la F.F.F. et de la L.P.I.F.F., les joueurs participants  
devront obligatoirement être licenciés pour la saison en cours pour le club qui les présentera (en cas  
d'exception à cette règle, spécifier que les joueurs étrangers aux clubs engagés devront néanmoins être  
licenciés à la L.P.I.F.F. et munis de l'autorisation de leur club).

## MODALITES DE LA COMPÉTITION

(Nombre d'équipes, mode de classement, durée des matches, cas de score nul, limitation éventuelle du  
nombre de joueurs pouvant prendre part au tournoi).

**A préciser pour le club organisateur, étant rappelé à celui-ci :**

- que le temps total de jeu pour 1 journée ne peut dépasser la durée réglementaire d'1 match de  
la catégorie des joueurs participants ;
- que seuls les seniors peuvent disputer des prolongations dont le maximum est de 30 minutes  
(en cas de match nul, les autres catégories devront être départagées par un autre moyen : corners, tirs  
au but à tirer, moyenne d'âge, tirage au sort) ;

## PARTICULARITÉS EVENTUELLES

**A préciser par le club organisateur :**

- modalités d'engagement ;
- tirage au sort des matches, heures et ordre de matches ;
- attribution définitive de la coupe (possibilité étalement sur plusieurs saisons) ;
- demande éventuelle d'arbitres officiels ;
- mise à disposition par les clubs participants d'arbitres ou d'arbitres assistants ;
- établissement de feuilles de matches ;
- nombre de laissez-passer et d'invitations ;
- cas des joueurs exclus du terrain ;
- sanctions en cas de forfait ;
- participation d'équipes étrangères (autorisation à solliciter du Comité de la L.P.I.F.F. via D.Y.F.  
sauf pour les clubs de D.H., CF 3 et CF 4, dont la demande d'autorisation est à adresser  
directement à la F.F.F.).

## LITIGES

Tous les litiges seront jugés (éventuellement) par une Commission désignée par le club organisateur et  
de toute manière en dernier ressort par le D.Y.F.

**Les tournois seront homologués sous réserves que les clubs en présence n'aient pas de match  
officiel à disputer à la date des dits tournois.**